

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Lutte contre l'insalubrité à Libreville : plus qu'une simple sonnette d'alarme

LES comportements inciviques sont pointés du doigt et feront désormais l'objet de sanctions, même pécuniaires, contre les contrevenants.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

S'ACHEMINE-T-ON vers une réduction drastique, voire l'éradication du phénomène si récurrent des ordures ménagères à Libreville ? En tout cas, en plus de la kyrielle de dispositions déjà prises par les autorités municipales depuis des décennies en vue d'endiguer l'invasion des quartiers par les immondices, une autre série de décisions vient renforcer les premières, et ce à travers un arrêté de la maire de la commune de Libreville, Christine Mba Ntutume-Mihindou, indiquant la volonté municipale de donner une nouvelle impulsion à la lutte contre l'insalubrité.

Celles-ci pourraient lui avoir été inspirées par la tournée des six arrondissements de la capitale gabonaise qu'elle avait



Des tas d'immondices dans la ville.

effectuée le 7 août dernier à l'effet d'évaluer l'ampleur de la situation. Sa conclusion, parce que sentencieuse ("J'ai fait un constat amer. La ville est sale"), l'a amenée à la réflexion d'un certain nombre d'initiatives urgentes et pratiques destinées à réduire considérablement (à défaut de l'enrayer) cette vague toujours montante, récurrente

et apparemment insoluble du problème des ordures ménagères à Libreville.

C'est sans doute dans cette optique qu'un arrêté vient d'être pris par la présidente du Conseil municipal visant à "réglementer la gestion et le dépôt des déchets ménagers dans la commune de Libreville". Le document fait une fixation pertinente sur

"l'incivisme des populations" en la matière et énumère une batterie de sanctions prévues contre les contrevenants.

Puisqu'il s'agit de la propreté de la ville, le texte fait la part belle à la prise de conscience des citoyens, notamment en ce qui concerne la propreté aux abords des Points d'apport volontaire (PAV), du bac ou

benne à ordures. Effectivement, le constat fait est que c'est à ces endroits de ramassage des ordures que, curieusement, les débris s'amoncellent, quelque fois alors que la benne à ordures n'est pas pleine.

De fait, l'arrêté rappelle aux uns et aux autres l'impératif des règles de conditionnement, de conservation et de dépôt des déchets ménagers. L'inobservation de celles-ci entraînera forcément les amendes contre les contrevenants qui pourraient être soumis soit à une sanction-réparation sous la forme du nettoyage des abords du Point d'appui volontaire, du bac ou de la benne à ordures, soit "tout autre travail manuel proportionnel au degré de l'infraction commise". Voir à des peines pécuniaires.

Ces dispositions interpellent également "toute personne ayant envoyé ou laissé un enfant de moins de 13 ans déposer les déchets ménagers dans les bacs ou bennes à ordures ou PAV et qui pourrait être passible de 500 frs à 50 000 francs". Le même barème de sanctions pécuniaires s'applique à "toute personne ayant jeté, déposé ou abandonné les déchets sur la voie publique, les lieux publics, les bassins versants et les plages".

Ces mesures revêtent, il faut en convenir, une grande opportunité lorsque l'on considère la part (très grande !) de responsabilité que les comportements inciviques occupent dans le désastre des ordures ménagères dans les quartiers de Libreville. Et là, plus qu'une simple sonnette d'alarme, il faut impliquer l'action civique en l'assortissant de sanctions diverses afin de pouvoir amorcer une variante de solution qui, jusque-là, n'avait pas encore livré tout son potentiel : le bâton et la carotte. De même, les heures de dépôt et de ramassage des ordures sont tenues d'être bien observées afin de contribuer à la résorption du fléau.

Contrepoint

À qui la palme ?

I.I
Libreville/Gabon

B IEN malin qui dira, en l'état actuel des choses, l'arrondissement de Libreville qui recevra la première prime (500 millions de francs CFA) de celui le plus propre annoncé par la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, le 12 septembre dernier. C'est que ces derniers temps, des tas d'immondices jonchant les abords des différents points de

dépôt des ordures refont leur apparition dans la capitale. Pas un quartier de la ville n'y échappe.

Le "J'ai fait un constat amer. La ville est sale" de la maire de la capitale en août dernier est plus que jamais d'actualité. L'irrégularité de ramassage des ordures et l'incivisme des populations riveraines des bacs à ordures ont amplifié le phénomène. Comment y remédier ?

La mairie de Libreville a décidé d'utiliser la manière

forte en s'attaquant de front aux comportements inciviques ambiants. C'est tout le sens de l'arrêté pris le 28 septembre 2022 par Christine Mba Ntutume-Mihindou, l'édile de la capitale. Un document visant, dorénavant, à réglementer la gestion et le dépôt des déchets ménagers dans la capitale. Particulièrement aux abords du Point d'apport volontaire (PAV), des bacs ou des bennes à ordures. Le but étant de lutter contre l'incivisme des populations en matière de gestion et de

dépôt des déchets ménagers dans les endroits indiqués. Les contrevenants savent désormais à quoi ils s'exposent (lire ci-dessus).

Une thérapeutique de choc assurément. Pour peu que chaque partie puisse jouer sa partition. Et au final une course ouverte pour la palme de l'arrondissement le plus propre ou le plus sale. Et l'on est à peu près certain qu'aucune partie de la capitale ne voudra figurer dans la dernière catégorie...